

**SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION
DE LA TECHNOPOLE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE**

COMITE SYNDICAL
Séance du 4 novembre 2021

Rapporteur : Mme la Présidente

OBJET : Participation du Syndicat mixte à l'édition Start West 2021

Pour répondre aux besoins de financement des jeunes entreprises innovantes, Nantes Atlantique Place Financière (NAPF) a créé START WEST en 2001, avec le Réseau RETIS (réseau national des Technopoles et Incubateurs) et la CCI de Nantes-Saint-Nazaire. START WEST se positionne donc sur le difficile créneau de l'amorçage et de la création. A l'origine, l'enjeu était d'amener les financeurs régionaux et nationaux à s'intéresser aux projets innovants issus de la recherche publique. Aujourd'hui les entreprises proviennent d'un horizon élargi.

La manifestation START WEST vise à faciliter le financement d'entreprises par des investisseurs professionnels et privés. En 2021, la manifestation était limitée aux Pays de la Loire. L'édition 2021 se déroulait à Nantes, le 19 octobre 2021.

START WEST adresse un appel à candidature d'entreprises en s'appuyant sur les réseaux des technopoles et des diverses structures d'accompagnement.

START WEST bénéficie du soutien des collectivités dont la Région des Pays de la Loire. Différents partenaires privés (banques, investisseurs, cabinets conseil, etc.) contribuent également au succès de START WEST.

Les candidatures sont présélectionnées par les membres de ces réseaux. Les entreprises retenues sont présentées à un jury d'investisseurs. Les autres participent à un forum ouvert d'entrepreneurs et investisseurs.

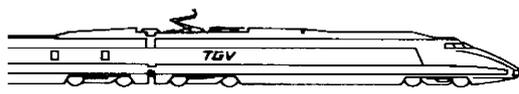
Partie prenante, le Syndicat Mixte (Le Mans Innovation) suscite la candidature de porteurs de projets en sollicitant également les membres de son comité d'orientation. C'est un bon moyen d'encourager des entrepreneurs locaux à préparer une demande d'investissement privé. Pour Le Mans Innovation c'est l'occasion de mesurer et d'observer la dynamique interrégionale d'innovation, il est associé à la sélection des projets et au choix des grandes orientations relatives à la promotion et à l'organisation de la manifestation.

La participation financière de 1000 € TTC du Syndicat à l'organisation de la manifestation permet aux entreprises candidates adressées par Le Mans Innovation de s'affranchir des frais de participation de 125 € TTC.

Je vous remercie de bien vouloir donner votre accord au versement de la somme de 1 000 € TTC à l'organisateur de l'édition 2021 (le Syndicat mixte Atlanpole) et autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette manifestation.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 6281.

ADOPTE



Extrait du Registre des Délibérations

du Comité Syndical

=====

SEANCE du jeudi 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 4 novembre à 9 heures, les membres du Comité Syndical, sur seconde convocation et ordre du jour adressés par voie électronique sécurisée et affichés le jeudi 28 octobre 2021 par Mme Fabienne LAGARDE, Présidente en exercice, se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la présidence de Mme Fabienne LAGARDE.

Sont présents :

Fabienne LAGARDE – Damienne FLEURY - Pascal MARIETTE - Didier REVEAU – Christine TAFFOREAU-HARDY

Absents et excusés :

Laurent PARIS - Noël PEYRAMAYOU – Anne BEAUCHEF – Jean-Luc CATANZARO - Patricia CHARTON - Patrick DEMAZIERES - Jacques GOUFFE - Coralie HEULOT - Jean-Marc LAFFAY - Dominique LE MENER - Patrice LEMBOUCHER - Jacky MARCHAND - Sophie MOISY - Véronique RIVRON - Olivier SASSO -.

Procurations :

M. Didier REVEAU remplit les fonctions de Secrétaire.

La présente réunion se tenant sur seconde convocation suite à la réunion du 28 octobre 2021 qui n'a pu se tenir valablement en l'absence de quorum, conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, la condition de quorum n'a pas à être remplie.

Le procès-verbal de la séance du mardi 15 juin 2021 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.